



Cotisations du Rsi suite a une liquidation

Par **illonalelio**, le **12/02/2016** à **11:15**

bonjour,j'avais une salle de sport en société SARL gérant majoritaire,fermée suite a réajustement RSI DE 7500€ et concurrence pour liquidation judiciaire le 6 janvier 2016.arrêt des comptes le 31/12/2015.(j'ai été refusé le 23/12/2015 pour ma 1er convocation au tribunal d'Angers parce que j'étais pas assez endetté j'avais trop anticipé)HALLUCINANT j'ai fais une demande au RSI pour une action sanitaire et sociale début février donc refuser compte tenu des budgets la commission n intervient plus pour les liquidations, cessation d'activitéje sais que c'est une dette personnelle mais aucun revenu pas d'assedic quand vs êtes commerçant comment faire quand le quotidien continu prêt de maison, prêt de voiture ,donner a manger a vos enfants. j aimerai savoir si il y a une solution pour ne pas payer cette dette le RSI.
merci
Me Aubry